

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 243

présenté par
M. Belot

ARTICLE 36

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« être constitué avec un »

les mots :

« adhérer à un autre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Simplification rédactionnelle.